

EDITORIAL

Un nouveau ministre de la défense et cette fois ministre d'Etat, n°2 du gouvernement. Cela change et fait du bien. Certes, ne nous faisons pas d'illusion. Les ambitions d'Alain Juppé ne se limitent pas au ministère de la défense et sa fonction de n°2 lui donne des responsabilités dépassant le seul cadre de la défense.

N'en déplaise cependant à JD Merchet qui s'est exprimé sur son blog. La communauté militaire ne peut que se féliciter de cette mise à l'honneur de la défense qui en a bien besoin, non qu'Hervé Morin ait démérité mais simplement parce que les armées ont besoin d'un ministre fort au gouvernement. Si on ajoute MAM comme ministre des affaires étrangères, nous pourrions espérer un rééquilibrage de la place des militaires au sein des institutions. Du moins espérons-le !

Suite aux cérémonies du 11 novembre, évoquons cependant un incident significatif du délabrement moral de notre société qui touche aussi les armées. Cet incident a fait l'objet d'un communiqué (diffusé dans cette lettre) des associations liées à la défense. Elles vont d'ailleurs poursuivre leur action auprès du ministre de la défense avec d'autres associations les ayant rejoints depuis. Ajoutons que des autorités préfectorales auraient lu le texte, objet de l'incident, que personne, ou presque, sur les rangs n'a bronché, que finalement les autorités militaires ont apparemment été bien passives.

Le soldat en armes ne doit pas tout accepter sans broncher par habitude, crainte, routine, manque aussi de repères sur ce qu'il représente ou doit représenter dans la société. Je vous invite à lire un excellent article (en anglais) en ligne sur le site concernant les rapports du soldat et de l'autorité civile.

Le président

Sommaire

<i>Le service militaire adapté est-il un modèle d'intégration ?</i>	1
<i>Le coup de gueule ! Communiqué des associations suite au 11 novembre</i>	3
<i>Le coup de gueule (suite) ! L'armée attaquée en France</i>	3
<i>Les coups de cœur !</i>	4
<i>Courrier des lecteurs</i>	4
<i>Brèves : chiffres de la défense, sommet de l'OTAN, suicides dans l'armée américaine</i>	4
<i>Bibliographie</i>	6
<i>Question parlementaire choisie</i>	7

Le service militaire adapté est-il un modèle d'intégration ?

La réussite par le travail et l'effort (Devise du SMA)

A plusieurs milliers de kilomètres de nos cités et banlieues métropolitaines, un véritable lien armée nation continue d'être un modèle au service des jeunes. La France d'Outre-mer a cette chance de pouvoir compter sur les implantations du Service Militaire Adapté.

1997 est l'année de la suspension de la conscription. Elle a fait place à la Journée d'Appel de préparation de la Défense qui est devenue le seul lien réel et commun entre tous les jeunes français et l'armée. Quelques heures de présentation et d'échanges qui sont sensées suppléer aux dix ou douze mois de service sous le drapeau. Les grands perdants sont ceux qui auraient pu saisir cette « contrainte » comme « l'opportunité » de prendre un nouveau départ, pour se donner une chance de réussir dans la vie. Le Service Militaire avait en effet cette **vertu** d'apprendre en très peu de temps des règles, un métier et de montrer qu'il était possible de vivre ailleurs, loin de sa ville ou de son quartier d'origine.

A l'heure actuelle, en dehors de ceux qui acceptent des contrats courts dans les institutions de l'Etat ou qui sont des exceptions de réussites professionnelles, les jeunes des banlieues en sont tenus de voir leur avenir cantonné à l'environnement dans lequel ils vivent. Cette situation n'est celle des Français d'Outre-mer qui paraissent mieux lotis. Malgré la fin de la conscription, le Service Militaire Adapté (S.M.A) a en effet continué sa mission au profit de jeunes volontaires. « Mission » est le terme juste puisque ce dispositif militaire répond en tous les points aux attentes des jeunes, provenant très souvent de milieux défavorisés. Le S.M.A a toujours été discret sur ses réussites, sur ce qu'il apportait de concret à la jeunesse.

Pourtant, il n'est pas si récent avec ses quarante-cinq ans d'expérience. Ses unités sont implantées dans les départements d'Outre-mer, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte. Autant de jeunes Français d'horizons différents à encadrer pour des militaires en grande majorité issus de régiments des Troupes de Marine et du Génie, n'ayant sans doute pas à l'origine de leur carrière la vocation à servir dans un régiment outre-mer qui enseigne des formations professionnelles.

Rappelons-nous cependant « *Le rôle social de l'officier* », ouvrage écrit par Lyautey !

C'est là où se situe l'originalité du S.M.A, il ne forme pas des spécialistes au métier des armes mais bien des techniciens destinés à alimenter le monde du travail et la société civile.

Dépendant du secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-mer et de celui de la Défense, le S.M.A. commandé par un général de brigade affiche clairement ses objectifs :

- dispenser à des jeunes gens le plus souvent en situation d'échec scolaire une formation militaire, civique et morale ;
- donner une nouvelle chance en les préparant à une meilleure insertion dans la vie active par une formation professionnelle adaptée dispensée pendant 1 200 heures au moins et sanctionnée par une attestation de formation professionnelle ou un diplôme de niveau V selon la filière ;
- faire participer à la mise en valeur et au développement des collectivités locales de l'Outre-mer dans le cadre de chantiers d'application ;
- préparer à une éventuelle action dans le cadre des plans de défense, de protection, de secours et d'aide aux populations.

Au-delà de cette mission, les militaires délivrent à ces jeunes volontaires un **savoir-être**, dérivé des habitudes militaires. Le S.M.A est une réussite, une idée de génie que l'on doit au **Général Némé**. A croire que les militaires comprennent bien les besoins de la population et des Français les plus fragiles.

Mais les jeunes Français d'Outre-mer, les « ultramarins » comme ils sont qualifiés, sont-ils si différents des jeunes Français de métropole ? Ceux-là mêmes qui ont peut-être un mal-être plus prononcé en vivant dans les banlieues de nos grandes villes. Ce sont les « laissés pour compte » de la République, d'un système éducatif qui se cherche sans jamais se trouver. Il faut reconnaître que l'Education Nationale n'est pas très enthousiaste à assumer sa mission face à des élèves difficiles, qui ne connaissent pas les règles de « bonne vie ». Les professeurs n'ont pas non plus la vocation à se sacrifier dans les banlieues qui vivent selon leurs propres règles. Sans vouloir faire de ségrégation et en toute objectivité, ces banlieues ressemblent de plus en plus à des « places fortes » où les coutumes et les traditions de pays étrangers se détachent de celles des lois françaises. Jamais

nos jeunes de l'Outre-mer ne se sont retrouvés dans la situation où se trouvent nos jeunes des banlieues métropolitaines, excepté peut-être il y a cinquante ans « ou plus ». Des initiatives éducatives sont bien à signaler. La création des Lycées des métiers en périphérie des banlieues « chaudes » en est une, mais le « savoir-faire » des enseignants face à leurs élèves ne les protègent en rien des violences scolaires et des débordements collectifs. Le jeune n'est pas mauvais au fond de lui-même mais il n'est pas encadré, il ne sent pas la présence d'une autorité et cherchera à dominer l'adulte qu'il devrait respecter.

Des anciens militaires sont malgré tout quelquefois recrutés dans l'Education Nationale pour occuper des postes de professeur dans les filières « sécurité ». Ces filières sont de plus en plus recherchées, ce qui prouve que les jeunes cherchent à vivre dans un environnement structuré et discipliné. Mais le statut de ces professeurs au passé militaire est si précaire et leur rémunération si basse par rapport aux autres professeurs que les candidats à ces emplois en arrivent à être rapidement démotivés. Par ailleurs, le savoir-faire dont ils doivent faire preuve n'est pas le leur mais celui de l'éducation nationale.

Le cadre d'enseignement n'est donc pas bien défini et à force de rechercher la bonne « posture » en présence d'élèves aux « mœurs et coutumes » différentes de la « **normalité française** », les classes appartiennent aux élèves qui en font ce qu'ils veulent. Selon un sondage récent, 90% des Français considèrent que la violence à l'école a fortement augmenté ces dix dernières années. On en arrive à parler de carte scolaire « ghettoise » pour situer les lycées « hors zone ». A chaque gouvernement, le sujet de la réforme des lycées est relancé. A chaque fois c'est l'impasse pour reprendre la main sur des élèves « **hors normes** ».

« Ailleurs », le S.M.A. s'adresse aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire et leur redonne la possibilité de s'insérer dans la vie active par une formation de base et une formation professionnelle. La **formation militaire de base** est dispensée à tous les stagiaires pendant le premier mois de leur formation, soit au total 156 heures. La **formation militaire représente 30 %** du total du temps passé au SMA, le reste devant être consacré à la formation professionnelle. Les jeunes sont heureux d'être en uniforme et d'être encadrés. Ils respectent les règles et saluent le drapeau chaque matin !

Pourquoi le S.M.A ne sert-il pas de référence à un système éducatif défaillant et incapable de trouver sa voie ? Sans perdre de vue qu'il permettrait de garder le lien Armée-Nation avec ceux qui sont les plus exclus. En 2001, la Commission armées-jeunesse avait bien tenté de faire comprendre aux gouvernants français que « *pour répondre au besoin national de lutte contre l'exclusion, une des solutions serait de reprendre cette idée du S.M.A. et d'en adapter les grands principes à une nouvelle forme de service volontaire en métropole* ». Une idée de militaires, à l'image de celle du Général Némó, mais qui est restée lettre morte.

En 2010, ce serait une indécatesse de comparer les difficultés des jeunes d'outre-mer et ceux de métropole. Il est vrai que le taux de chômage est plus important dans les DOM mais il serait aussi intéressant de comparer la situation de l'ensemble des jeunes Français en difficulté et nous nous apercevions que bon nombre de ceux qui vivent dans les banlieues des grandes villes métropolitaines sont des jeunes en grande détresse, à la dérive et qu'ils constituent une force qui échappe de plus en plus au contrôle de l'Etat. Une force déviante, sans sagesse et sans beauté, mais qui ne demanderait qu'à évoluer.

En toute équité, les projets d'implantations des S.M.A « métropolitains » mériteraient de refaire débat et d'être à l'ordre du jour, non pas des militaires qui sont convaincus de leur utilité, mais de nos décideurs politiques.

Le vieil adage dit « *il vaut mieux prévenir que guérir* ». Il ne s'agit pas non plus d'envisager l'emploi de l'armée dans les banlieues pour « *pacifier et faire respecter l'ordre* », que les plus pessimistes prédisent, mais plutôt à ce que les armées contribuent à répondre aux attentes d'une jeunesse défavorisée, au même titre celle de la France d'Outre-mer.

La rédaction d'ADER

Le coup de gueule ! Communiqué des associations suite au 11 novembre

Les commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918 représentent chaque année un vibrant hommage aux huit millions de mobilisés et soldats de la Grande Guerre provenant de chacune de nos régions et des anciennes colonies. Plus de 1 400 000 soldats, marins et aviateurs ont donné leur vie sur les champs de bataille entre 1914 et 1918 pour libérer la France, espérant aussi qu'une paix durable s'installe. Leurs noms et prénoms sont gravés en lettre d'or

sur la pierre froide des monuments de nos villes et de nos villages.

L'Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre (UFAC) s'est exprimée le 11 novembre 2010 par voie de message, lequel a été lu dans un certain nombre de communes et parfois en présence de troupes sous les armes. Au-delà de l'hommage bien légitime à nos morts, l'UFAC « considère que seule la négociation est en mesure d'éviter ou de résoudre les conflits et s'oppose à tout recours aux armes ».

La Saint-Cyrienne, association des élèves et anciens élèves de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, l'AEN, association des anciens élèves de l'Ecole Navale, l'AEA, association des anciens élèves de l'Ecole de l'Air, l'Epaulette, Association des officiers des recrutements internes et contractuels de l'armée de Terre, de la Gendarmerie et des Services communs, constatent que l'opposition à tout recours aux armes pour éviter ou résoudre les conflits n'est conforme ni à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ni à la Constitution de la République, ni à la Charte des Nations unies. Elles condamnent cet appel illégal et estiment que l'UFAC et les autorités qui ont lu ce message ont manqué de sens des responsabilités.

Les autorités légales devant les situations graves, mettant en jeu l'avenir ou la sécurité du peuple Français, disposent d'un certain nombre de possibilités. Sauf urgence extrême la diplomatie est en charge de trouver des solutions avec des interlocuteurs disposés à négocier. Pour autant l'emploi des armées est légitime dès lors que le Président de la République décide leur engagement pour la sécurité de la France ou sa participation au maintien de la paix et des équilibres dans le monde.

L'Histoire des années trente doit permettre à tout citoyen de 2010 de refuser le pacifisme systématique à ne pas confondre avec une légitime espérance de paix.

Général de corps d'armée (2s) Dominique Delort, Président de la Saint-Cyrienne

Vice-amiral d'escadre (2s) Bernard Capart, Président de l'AEN

Général de corps aérien (2s) Pierre Niclot, Président de l'AEA

Général (2s) Jean-François Delochre, Président de l'Epaulette

Le coup de gueule (suite) ! L'armée attaquée en France

Un centre de recrutement de l'Armée de terre a été la cible d'un attentat à l'explosif dans la nuit du lundi 1^{er} novembre 2010, à Bastia. La charge a

provoqué des dégâts importants à l'intérieur de ces locaux situés à l'angle des rues Carnot et Chanoine Colombani non loin d'ailleurs de la préfecture de Haute-Corse. Le ou les auteurs de l'attentat ont réussi à faire glisser les explosifs sous le rideau métallique situé rue Colombani.

Le souffle de l'explosion a dévasté un bureau et a projeté des débris du rideau métallique sur la chaussée, provoquant des dégâts collatéraux. Cinq voitures et un scooter ont, en effet, été endommagés par les débris. Ce n'est pas la première fois que ces bureaux militaires sont la cible d'un attentat.

Source : Corse matin du mardi 2 novembre 2010

Les coups de cœur !

Le 11 novembre ! Un de plus qui nous éloigne de cette fin de première guerre mondiale alors qu'un nombre constant de Français restent respectueux envers le sacrifice de nos anciens. Mais était-il utile de mettre à l'honneur la manifestation des étudiants et des lycéens de 1940 contre l'occupant allemand pour célébrer ce 11 novembre 2010 ? Cette question fera l'objet d'une réflexion au sein de la lettre ADER du mois prochain.

Le magazine Thalassa du vendredi 5 novembre a diffusé un reportage intitulé « Dope en stock ». Ce documentaire nous a entraîné avec la Marine Nationale au cœur de l'action de ceux qui luttent sur les mers contre les narcotrafiquants... Une mission méconnue qui met à l'honneur le savoir-faire de nos Marins.

Courrier des lecteurs

Suite à l'article « La religion dans les armées » dans le numéro 25, un débat pourrait s'ouvrir autour de questions posées par nos lecteurs.

Il m'a semblé que, dans le mot du président, la place du concept d'intégration/assimilation était parfaitement positionnée dans le système de valeurs républicain, en cohérence, par exemple, avec la notion de « République une et indivisible ».

Mais le passage de l'article sur les religions et l'armée utilise le mot d'intégration dans un sens très différent: « *L'armée se devrait d'être un modèle de neutralité religieuse et non pas un modèle d'intégration religieuse* ». L'expression intégration religieuse ne parasite-telle pas la signification du concept « intégration/assimilation » auquel il conviendrait de préserver, me semble-t-il, sa monosémie de

concept en s'interdisant de lui accoler quelque adjectif que ce soit ?

Que pouvons-nous répondre ?

L'expression intégration religieuse est extrêmement forte et elle ne s'intègre effectivement pas dans le concept intégration/assimilation puisque favoriser la religion, qui peut être contraire aux autres, engendre un risque d'isolement et non d'assimilation.

C'est pourtant ce qui risque d'arriver à vouloir trop de libertés pour vivre sa religion. L'armée ne doit pas mettre en jeu son unité en se divisant sur le thème des religions. Lorsqu'elle était majoritairement chrétienne, cela ne posait pas de problème mais à l'heure actuelle, elle est bien obligée de garantir la pratique de l'Islam pour arriver à recruter assez de Militaires du Rang. Il lui faudra gérer une cohabitation qui peut lui échapper sur le long terme.

Un autre risque est qu'à cause du turn-over important de militaires recrutés dans les banlieues parisiennes, dont 10 à 20% sont musulmans, l'armée forme des combattants en leur favorisant la pratique de leur religion, puis renvoie ces hommes et femmes formés religieusement et militairement dans leurs banlieues au bout de cinq ans. L'assimilation n'est pas assurée et peut se décliner au bout du compte en exclusion.

Tout dépend de l'état d'esprit de celui qui quitte l'armée et de ses possibilités d'emploi dans le civil... et la République a quelques soucis à se faire si elle ne fait pas ce qu'elle doit ou devrait faire. En l'occurrence, garder le lien avec nos anciens soldats est un devoir à la fois moral et de fraternité.

Celui qui a servi la France a sans doute plus de droits – qu'il ne revendique souvent pas – que celui qui se sert et ne sert pas. Mais cela reste ouvert au débat...

Le rédacteur en chef

Brèves : chiffres de la défense, sommet de l'OTAN, suicides dans l'armée américaine

Chiffres 2010 de la défense

Le ministère de la défense a publié ses chiffres-clés pour 2010 (www.defense-et-republique.org).

Soulignons l'affichage d'un budget intégrant les pensions ce qui travestit la réalité de l'importance

de ce budget et qu'il faut donc relativiser. Le Royaume-Uni, avec qui nous venons de signer avec enthousiasme de nouveaux accords militaires, dispose d'un budget de 42 milliards d'euros (Le Point du 15 octobre 2010).

- 40,675 milliards d'euros : soit 10,45 % du budget de l'État (dont 0,9 % pour les Anciens combattants et 0,1 % pour la recherche). Il faut y inclure 7,082 milliards d'euros pour les pensions de retraite, **soit un budget en réalité de 33,593 milliards d'euros ;**
- 1,755 milliard d'euros inscrits dans le cadre du plan de relance, dont 1,425 pour les équipements de défense
- 37,14 milliards d'euros de crédits budgétaires : ce qui place la Défense derrière l'enseignement (60,82 Md €, soit 15,4% du budget) et les engagements financiers de l'État (44,16 Md € soit 11,3% du budget)
- 313 402 personnels dont :
 - o 240 996 militaires dont 37 015 officiers, 109 888 sous-officiers, 90 711 militaires du rang, 3 382 volontaires.
 - o 72 407 civils
- 32 484 au titre de l'engagement pour la réserve opérationnelle (ESR) :
- Ventilation par armée des militaires : 149 813 dans l'armée de terre, 47 444 dans la marine, 54 553 dans l'armée de l'air, 17 855 autres
- Âge moyen des personnels : 31,5 pour les militaires et 46,3 pour les civils
- Taux de féminisation : 15 %
- Effectifs hors métropole en juin 2010 : 23 100

Source Ouest France du 24 novembre 2010 (article amendé)

Budget 2011 de la défense

Les textes parlementaires sont en ligne sur le site www.defense-et-republique.org.

Sommet de l'OTAN des 19 et 20 novembre 2010

Le sommet de l'OTAN s'est tenu à Lisbonne les 19 et 20 novembre 2010. Il s'engage dans un contexte d'engagement militaire complexe avec une guerre

contre-insurrectionnelle en Afghanistan (les troupes de l'ISAF sont d'environ de 130 400 soldats de 48 nations dont les 28 membres de l'OTAN, retrait prévu en 2014, à voir...), une lutte aussi contre les pirates somaliens dont on parle peu en France, la préférence allant à la mise en valeur de l'opération européenne pour le même objet, une situation économique préoccupante.

Ce sommet a validé le nouveau concept stratégique de l'OTAN (www.defense-et-republique.org). Il servira de feuille de route à l'Alliance pour les dix années à venir, et reconferme que l'engagement pris de se défendre mutuellement contre toute attaque reste le socle de la sécurité euro-atlantique.

Le déploiement d'une défense anti-missile commune a été accepté, éloignant vraisemblablement à terme la pertinence de la dissuasion nucléaire malgré ce que défend la France. Ce choix de la défense anti-missile est d'ailleurs condamné par Louis Gautier (le Monde du 19 novembre) qui regrette « *la fin de l'ambition d'une défense européenne* », ce qui n'est pas faux mais exprime une réalité.

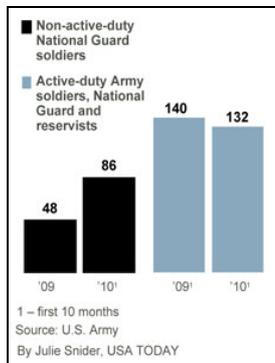
Cependant, malgré les engagements réitérés dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN, « *Nous alimenterons les budgets de défense aux niveaux nécessaires pour que nos forces armées aient des moyens suffisants* », il faut constater une Europe qui désarme, la réduction drastique des budgets consacrés à la défense, alors que le reste du monde réarme !

Certes les armées européennes deviennent presque toutes professionnelles, donc en principe plus efficaces, mieux équipées : ainsi l'Allemagne suspend la conscription en juillet 2011 et passe d'une armée de 250 000 personnels à 180 000-185 000. Mais tout ceci n'est-il pas pour le plus grand bonheur des sociétés militaires privées qui compensent des effectifs insuffisants en opération ?

Par ailleurs, les états-majors de l'OTAN eux-mêmes dégraissent leurs effectifs. Le nombre de quartiers généraux de niveau supérieur dans la structure de commandement sera ramené de onze à sept, et les effectifs militaires seront réduits de près d'un tiers, même si, dans la réalité, une partie de ces suppressions de postes est déjà gagée sur des postes non pourvus par les états-membres malgré leurs engagements. Les Alliés sont également convenus de reporter à 2011 la décision sur l'implantation géographique des futurs quartiers généraux, le commandement opératif de Lisbonne commandé par un général français ayant été menacé.

Les suicides dans l'armée de terre américaine

Les soldats de la garde nationale n'étant pas en service actif ont eu un taux de suicide deux fois plus élevé en 2010 qu'en 2009, assombrissant une année où les suicides dans l'armée de terre avaient baissé.



86 réservistes de la garde nationale se sont donc suicidés à ce jour en 2010 contre 48 en 2009. Cet accroissement intervient alors que le taux de suicides dans l'armée de terre d'active s'est stabilisé, soit 132 à comparer aux 140 pour la même période en 2009.

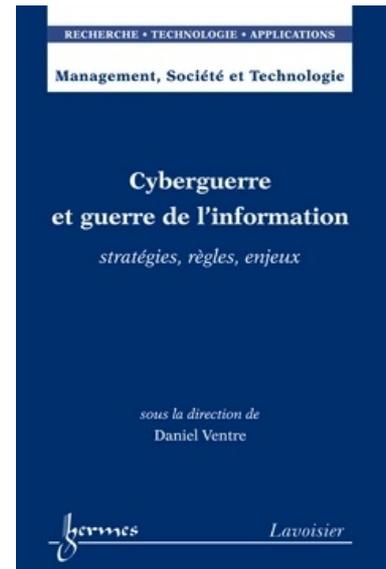
Les soldats en service actif ont en effet un accès plus grand aux programmes de soutien psychologique. L'armée de terre a lancé une série de programmes, deux études, l'une de 50 millions de dollars sur cinq ans par l'institut national de santé mentale, l'autre de 17 millions de dollars destiné à comprendre les causes des suicides et savoir comment les arrêter.

Il faut souligner que les causes premières identifiées ne concernent pas directement l'engagement dans les opérations actuelles.

Les suicides ont augmenté dans l'armée de terre depuis 2007 avec un taux de 22 pour 100 000 soldats. Le taux pour la même catégorie d'âge dans la société civile est de 20 pour 100 000. Le corps des marines quant à lui est en augmentation depuis 2008 avec un taux de 24 pour 100 000. Le nombre des suicides est cependant en baisse en 2010 avec 45 cas confirmés ou suspectés contre 53 pour la même période en 2009.

AGR

Bibliographie

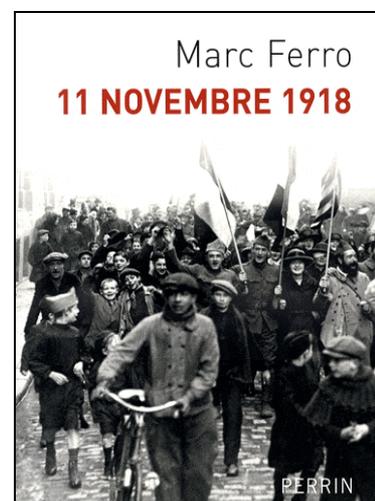


*Commentaire La lettre de la Défense Civile Editions
Hermès Science – 318 pages*

Univers d'informations aux frontières insaisissables, le cyberspace est désormais un cadre d'affrontement et d'expression de puissance dans lequel agissent acteurs étatiques et non étatiques. Confrontés au spectre des cyberattaques aux motivations diverses, nombre d'États, dont la France, ont placé la cybersécurité au rang d'enjeu de sécurité et de défense nationale.

Par une approche à la fois empirique et conceptuelle, cet ouvrage offre une réflexion sur les concepts-clés de « guerre de l'information » et de « cyberguerre » afin de comprendre les mécanismes, logiques et modalités qui caractérisent les rapports de force au sein du cyberspace.

.*



Commentaire Librairie Décrite Editions Perrin - 159 pages

A l'occasion de la commémoration du 90e anniversaire de l'Armistice, Marc Ferro, dont *La Grande Guerre* et *La Révolution de 1917* sont devenus des classiques, a accepté de raconter en images l'histoire du 11 novembre 1918, resté dans les mémoires comme un jour de liesse à nul autre pareil puisqu'il mettait fin à quatre ans d'un carnage inconnu jusqu'alors.

En confrontant les textes et les images, le présent ouvrage retrace les derniers mois de la guerre, les étapes menant à l'armistice, la façon dont le 11 novembre a été célébré à travers toute la planète, jusqu'aux malentendus de cette journée, source d'une amertume durable chez les combattants quelle que soit leur nationalité. La paix est revenue, reste à payer le prix d'une guerre qu'incarnent aussitôt ces mutilés, ces veuves, ces exilés et tout le peuple de ceux qu'on nomme les Anciens combattants.



Les militaires dans la Résistance. Ain, Dauphiné, Savoie, 1940-1944 » (par souscription)
Editions Anovi, <http://www.anovi.fr>

Cette étude fait un point complet sur un aspect méconnu de l'histoire militaire française et de celle de la Résistance. Des premières organisations de camouflage de matériel à la reprise des combats, rien n'est oublié : les services secrets, la mise sur pied des maquis, les organisations militaires de Résistance (ORA, AS...), les combats du Vercors ou des Glières, l'action clandestine, l'amalgame avec la Première Armée, l'attitude des troupes d'occupation allemandes et italiennes, la mémoire, etc. Beaucoup de ces aspects n'avaient jamais,

jusqu'à présent, fait l'objet d'études historiques rigoureuses.

Ce livre contient les actes du colloque organisé à Grenoble en novembre 2008 par l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et l'Union des Troupes de Montagne. Les textes des communications et des débats sont illustrés par une abondante iconographie, souvent inédite, ainsi que par de nombreuses annexes.

Des signatures prestigieuses ont apporté leur contribution : Jean Delmas, André Martel, François Broche, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Jean-François Muracciole, Paul Gaujac, etc.

Cette étude est enrichie par deux volumes complémentaires :

- Un dictionnaire biographique, contenant plus de 200 notices de militaires-résistants en région R1 (disponible sur CD-Rom ou en tirage numérique, au choix) ;
- Un volume d'annexes reproduisant des documents d'archives inédits (disponible uniquement sur CD-Rom)

Question parlementaire choisie

Nos parlementaires travaillent et le ministère de la défense est tenu, comme toute l'administration, de répondre aux représentants du Peuple. A ce titre, les réponses données sont toujours une source importante et fiable d'information.

Reconversion à des emplois civils pour les militaires qui quittent l'armée.

Question n°84338 publiée au JO le 20/07/2010,

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la reconversion à des emplois civils pour les militaires qui quittent l'armée. Alors que le Sénat doit examiner le projet de loi qui favorise la reconversion des militaires, il souhaiterait connaître les dispositifs actuels pour permettre cette reconversion

Réponse publiée au JO le 07/09/2010

Le reclassement des militaires constitue l'un des axes majeurs de la politique des ressources humaines du ministère de la défense. Ainsi, tous les militaires envisageant une reconversion, qu'elle soit liée à un départ volontaire, à une limite d'âge, à une limite de durée de service ou aux règles de gestion qui leur sont applicables, peuvent bénéficier de dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle, destinés à préparer leur retour à la vie civile.

L'accès aux dispositifs de formation professionnelle ou d'accompagnement direct vers l'emploi est statutairement réservé aux militaires qui ont accompli quatre ans de services effectifs, ces aides étant exclusivement destinées à préparer leurs bénéficiaires à l'exercice d'un métier civil.

L'article L. 4139-5 du code de la défense prévoit notamment un congé de reconversion et un congé complémentaire de reconversion. Liés à l'attribution de prestations de reconversion, ils placent le bénéficiaire dans une situation administrative lui permettant de se dégager des contraintes du service.

En outre, un militaire désireux d'accéder à un emploi de la fonction publique dispose de deux dispositifs de droit commun : l'accès sur concours prévu par l'article L. 4139-1 du code de la défense, et la voie du détachement en application de l'article L. 4138-8 du même code.

En complément de ces procédures, il existe deux modes d'accès spécifiques aux militaires : au titre des emplois réservés en vertu de l'article L. 4139-3 du code de la défense (accès dans les catégories B et C) et la procédure de l'article L. 4139-2 du même code qui permet aux militaires de tous grades d'accéder à la fonction publique civile.

La mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de reconversion des militaires est désormais assurée, depuis sa création en 2009, par l'agence de reconversion de défense dénommée Défense Mobilité qui regroupe l'ensemble des services de reconversion de chacune des armées. Service à compétence nationale rattaché au directeur des ressources humaines du ministère de la défense, l'agence comprend un échelon central, 10 pôles intermédiaires et au moins une antenne locale dans chaque base de défense.

Cette nouvelle structure a vocation à accompagner les militaires, les civils de la défense des organismes restructurés en situation de reclassement vers le secteur privé, mais aussi les conjoints des ressortissants de la défense et de la gendarmerie nationale. Défense Mobilité propose une offre de services réalisés par des professionnels de la reconversion qualifiés pour permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement individuel, personnalisé et adapté. Cette agence entretient aussi un lien permanent avec les directions des ressources humaines de chaque armée.

En amont du départ de l'institution, Défense Mobilité propose des séances d'information

relatives au processus de reconversion, de manière à faciliter la mise en œuvre ultérieure de la démarche d'accompagnement du militaire. Dès que l'intéressé a connaissance de l'échéance de son contrat ou de sa prochaine radiation des contrôles, il est invité à effectuer un premier « entretien diagnostic » avec un conseiller en emploi de Défense Mobilité.

Cet entretien a pour but d'établir un diagnostic général sur ses attentes, ses besoins, et d'identifier les prestations les mieux adaptées pour préparer son départ vers l'emploi civil. L'étape suivante consiste à orienter le candidat en l'aidant à élaborer un projet professionnel non seulement réaliste, au regard de ses souhaits et de ses capacités, mais aussi réalisable, compte tenu de la situation du marché du travail dans la zone géographique choisie.

À l'issue de ce parcours d'information et d'orientation, et au vu de son projet professionnel, le militaire pourra se voir proposer : des actions d'accompagnement vers l'emploi ; des actions de formation professionnelle ; un accès direct à l'emploi ; un accès à la fonction publique. Enfin, durant au maximum 3 ans, Défense Mobilité accompagne le militaire lors de sa recherche active d'emploi, notamment par des prospections ciblées, en lui fournissant des conseils sur la rédaction du curriculum vitae et des lettres de motivation, ainsi que sur l'entretien de recrutement.

Un site Internet de mise en relation entre candidats et employeurs est mis à la disposition du candidat, et le suivi lors des premiers pas dans l'entreprise est également assuré. Dans ce cadre, Défense Mobilité mène une action dynamique visant à lier des partenariats avec les grandes entreprises et à développer des relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises et industries.

La politique de reconversion mise en œuvre par Défense Mobilité affiche un bilan globalement satisfaisant pour l'année 2009. Ainsi, le taux de reclassement des militaires dans les secteurs public et privé atteint 69 % pour les militaires ayant plus de quatre ans de services, ce qui est très proche de l'objectif de 70 % que s'est fixé le ministère de la défense.

Pour s'informer : www.defense-et-republique.org Pour réagir : www.defense.canalblog.com Pour écrire : Roger Annette, redaction@defense-et-republique.org Pour nous contacter : contact@defense-et-republique.org
